L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 25 OCTOBRE 1889.

Théâtre de l'Opéra.

Le steamer qui porte la troupe de l'Opéra, est maintenant attendu d'une heure à l'autre. Si la dépêche annonçant cette arrivée ne nous parvient pas avant d'aller sous presse, il est très probable que nous aurons à la publier dans l'Abeille de demain. Dans ce cas les artistes seraient à la Nouvelle-Orléans lundi soir ou mardi matin.

Quant aux travaux de l'Opéra ils marchent avec une activité redoublée, jour et nuit, et là tout est mené simultanément. Salle et scène seront livrées en temps utile à la direction; la besogne des répétitions, plus minutieuse que jamais, alors qu'il s'agit de raccorder—qu'on nous passe le mot—des artistes qui ne se sont jamais trouvés réunis sur la même scène, pourra donc être entamée, sans qu'elle soit troublée par la symphonie de marteaux des ouvriers, des tapissiers déjà fort avancés dans leur œuvre.

Sauf contretemps qui, nous l'espérons bien, ne surviendront pas, c'est aux *Huguenots* que s'arrête l'administration pour le début. Choix judicieux sous tous les rapports.

A peu près partout les *Huguenots* restent la partition favorite. Pas de drame lyrique qui soit plus complet et pour la présentation d'une troupe il a un avantage considérable, celui de produire six emplois dominants: ténor, basse, falcon, chanteuse légère, baryton, basse chantante, sans compter la dugazon dont le rôle, pour n'être pas développé, contient cependant une page sur laquelle se peut déjà baser une appréciation.

Un journal de Paris que nous avons sous les yeux annonce la troupe de M. Mangé comme "excellente"; c'est à dire qu'il confirme une fois de plus le bien qu'on nous en a écrit et dont nous nous sommes fait l'écho dans les colonnes de l'*Abeille*.

La soirée d'inauguration est toujours fixée au mardi 5 novembre; nous n'avons guère besoin de dire que le contrôle va être l'objet d'un véritable siège.

L'empressement sera d'autant plus ardent qu'on sait que les abonnés sont en possession d'une partie considérable de la salle, dont tous les étages offriront élégance et confort.

Actionnaires, public n'ont rien négligé pour le succès de l'entreprise; il appartient maintenant aux artistes—scène et orchestre—de l'achever. Nous avons toutes raisons de penser qu'ils s'acquitteront dignement de ce soin.

M. Edouard Eiffel.

On verra par nos dépêches que M. Edouard Eiffel, fils de l'ingénieur maintenant célèbre, a quitté Cincinnati et se rend à la Nouvelle-Orléans.

M. Edouard Eiffel visite les Etats-Unis afin d'y étudier le système américain de construction des ponts en fer. M. Edouard Eiffel est accompagné d'un ingénieur civil français.

Anniversaire.

Les Bouchers de la Nouvelle-Orléans se sont depuis longtemps formés en Société de bienfaisance et nous vous l'affirmons, ce n'est point là une vaine étiquette. Les faits la justifient amplement. Cette bienfaisance les bouchers la pratiquent continûment, largement; on pourrait citer bien des personnes auxquelles leur libéralité a valu de sortir d'une situation des plus difficiles.

Leur Société, l'une des plus estimées, de plus populaires de la Nouvelle-Orléans, est formée absolument de travailleurs; beaucoup de ceux-là ont recueilli, recueillent les fruits de leurs longs efforts, d'autres sont sur la voie de la prospérité; mais tous connaissent les obstacles de la route, et sympathisent avec ceux qui y échouent. De là, leur bon vouloir, leur générosité.

Le rôle de cette association s'accroît chaque année et cette marche en avant ne peut manquer de se continuer; en effet un trait frappe tout d'abord dans cette organisation: l'harmonie qui y règne. Les éléments en sont divers—nationalités parlant—et cependant tout ce monde là vit dans une entente telle qu'on dirait vraiment que tous appartiennent au même clocher.

Voici venir leur vingt-troisième anniversaire; ils le célèbreront, après demain dimanche, à leur salle accoutumée, celle de l'Etoile Polaire, coin des rues Kerlerec et des Remparts.

Selon le programme ordinaire on se réunira au local de la Société et celle-ci, après avoir parcouru en corps, avec ses invités, les principaux quartiers de la Nouvelle-Orléans, se rendra à la Salle de l'Etoile Polaire, où sera servi, à cinq heures, le banquet traditionnel.

De celui-là vous connaissez la réputation et vous savez que cette réputation est bien méritée. Les bouchers estiment—et ils ont mille fois raison—que l'organisation d'un banquet est chose sérieuse; que la composition d'un menu est de l'art aussi et ils sont experts en la matière.

Vous pouvez donc compter—et avec votre hôte, cette fois—que la partie culinaire de cette bonne journée sera l'objet de tous les soins; qu'elle sera une preuve nouvelle de la supériorité de la cuisine française. Elle témoignera aussi qu'en dépit du phylloxera et des ravages que le maudit fait sur les vignes de France, les Bouchers savent toujours découvrir l'enseigne à laquelle on trouve le bon vin.

Avec eux la danse des bouchons a toujours son tour. Bouchers qui débouchent avec entrain.

Tous nos remerciements pour l'invitation qu'ils nous ont adressée.

Grand Opera House.

Cette semaine aura été pour le Grand Opera House une succession non interrompue de superbes recettes. Il faut l'avouer, d'ailleurs, la compagnie de Minstrels Cleveland-Haverly est de beaucoup supérieure à toutes celles que nous avons vues ces dernières années.

Non seulement les sujets amusants y sont en bon nombre, non seulement le cadre est au grand complet, mais encore cette troupe sort quelque peu des chemins battus; elle nous fait grâce de certains détails de programme désespérément usés; elle a certains traits bien à elle.

C'est grand dommage que l'engagement en finisse demain; la caisse avait encore riche moisson à faire.

Nous tenons à le répéter, les exercices de tous genres qu'exécutent les Japonais—Japonais authentiques—sont une suite d'étonnements pour le public, et si vous voulez faire le bonheur de vos enfants, menez les à la matinée de demain.

Ils y verront des bambins comme eux, dont la force, la souplesse, la grâce, la hardiesse sont assurément hors ligne.

Dimanche début de Mlle Austen et de M. Dore Davidson dans un grand drame: *Guilty without crime*.

Académie de Musique.

Peu, trop peu de monde à l'Académie de Musique hier soir. Mais en revanche le public a paru s'intéresser à la pièce; toutes les scènes principales de la comédie-drame de messieurs H. C. De Mille et Charles Barnard ont été fort applaudies.

Aujourd'hui, avant-dernière soirée de *Main Line*, qui sera redonné demain, pour les adieux de la troupe Howard, en matinée et en soirée.

L'engagement de M. Louis James, le distingué tragédien, commencera le dimanche 3 novembre.

Théâtre St-Charles.

Le professeur Bristol est à cheval sur son succès, c'est le cas ou jamais de le dire.

Succès de quadrupèdes, mais qui n'obtiennent pas bien des bipèdes de votre connaissance et de la mienne. Cette seconde semaine qui finit demain, est définitivement la dernière de l'engagement de M. Bristol.

Rappelons que, demain samedi, aura lieu la matinée accoutumée.

Dimanche, 27 octobre, première soirée d'un engagement qui promet un vif intérêt: celui de Mlle Agnès Herndon, un nom fort avantageusement connu sur la scène américaine.

Musée-Théâtre.

Programme nouveau depuis hier et programme qui a son prix. Dès l'ouverture de sa saison, M. Eugène Robinson a annoncé que son carnet de directeur était bien garni pour sa campagne de six ou sept mois; [illegible] son dire jusqu'ici.

Chaque semaine a amené des spectacles nouveaux et celui qui tiendra l'affiche jusqu'à jeudi prochain, [illegible] dont il a été pourvu.

L'Orphéon Français.

L'Orphéon Français est toujours à l'œuvre. Il annonce pour aujourd'hui ce qu'il appelle une Répétition Publique; c'est-à-dire l'une de ces soirées fort aimables où se préparent les matériaux des Concerts que donne périodiquement cette association toute recommandable, si justement populaire.

Cette répétition, dont nous ne connaissons pas le programme, aura lieu au local de la Société, coin des rues Royale et d'Orléans. On commencera à huit heures.

Remerciments pour la carte que nous recevons.

Le service de l'arrière aux armées Françaises.

Le *Journal officiel* publie un décret réorganisant les services de l'arrière aux armées et qui complète les mesures prises, au commencement de cette année, pour améliorer le service des chemins de fer en temps de guerre.

Les dispositions que renferme ce décret ont été étudiées dans tous leurs détails, au cours de la dernière séance du conseil supérieur de la guerre, tenue le 7 octobre.

Les services de l'arrière, dans les armées en campagne, ont pour objet d'assurer la continuité des relations et des échanges entre ces armées et le territoire national.

Amener aux armées tous les ravitaillements nécessaires; ramener en arrière les malades et les blessés, les prisonniers, le matériel inutile, etc.; régler et assurer le service sur les voies de communication de toute nature; les réparer, les établir et les garder; pourvoir au logement et aux besoins des hommes et des chevaux qui circulent ou séjournent en arrière des armées; emmagasiner, maintenir en bon état et renouveler les denrées et le matériel tiré du territoire national ou obtenu sur place pour faire face aux besoins de l'armée; assurer la répartition et l'emploi des troupes d'étapes, le service d'ordre et de police de l'arrière; administrer le territoire ennemi occupé jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu par des commandements territoriaux particuliers: tels sont les points dont les services de l'arrière sont le plus spécialement chargés.

Ils forment deux grandes divisions: le service des chemins de fer et le service des étapes, reliées, pour l'ensemble des armées obéissant au même commandement, au moyen d'une direction centrale instituée auprès du commandant en chef et qui porte le nom de direction générale des chemins de fer et des étapes.

Le service des chemins de fer aux armées comprend tout ce qui est relatif à l'organisation, l'entretien, l'exploitation, la construction et la destruction des voies ferrées. Il est dirigé par un officier général ou supérieur ayant le titre de directeur des chemins de fer aux armées. Cet officier est assisté d'un ingénieur des chemins de fer et d'un personnel militaire et technique.

Le service des étapes est organisé par armée. Il embrasse, pour chacune d'elles, l'ensemble des services de l'arrière qui ne rentrent pas dans le service des chemins de fer proprement dit.

Il est dirigé par un officier général qui est placé sous les ordres immédiats du chef d'état-major général de l'armée et qui a la qualité de sous-chef d'état-major général.

Le directeur des étapes est secondé par un état-major et par des chefs de service des étapes (artillerie, génie, intendance, santé, prévôté, trésorerie et postes, télégraphie militaire). Il est tenu au courant, par le chef d'état-major général de l'armée, des mouvements de troupes arrêtés ou préparés. De son côté, il adresse à son chef direct tous les renseignements qui peuvent assurer la liaison entre son service et ceux qui marchent avec les troupes d'opération.

Le directeur général des chemins de fer et des étapes est placé sous l'autorité immédiate du major général des armées, avec la qualité d'aide-major général. Son état-major comprend: un ingénieur des chemins de fer, assisté d'un personnel auxiliaire, et un bureau des étapes, chargé de centraliser toutes les questions relatives à ce service. Il reçoit du major général les instructions d'ensemble sur les opérations et sur les besoins qui en résultent, et il a, dans cette limite, la plus grande initiative pour les moyens d'exécution. Il adresse au ministre de la guerre les demandes de matériel et de personnel qui lui sont nécessaires.

Le directeur général est chargé, en outre, de faire la répartition des lignes exploitées entre les diverses armées, et de fixer les emplacements et le rôle des stations dites d'étapes de guerre, auxquelles doivent aboutir les transports destinés aux différents corps d'armée. Il délimite pour chaque armée, d'après les instructions du major général, la zone d'étape dans laquelle elle devra maintenir la sécurité, l'ordre et la police, et pourra exploiter les ressources locales. Il correspond directement avec les commandants d'armée, reçoit leurs demandes et leur communique les instructions par lui adressées au directeur des étapes de leurs armées respectives.

Lorsqu'une armée opère isolément, la direction des services de l'arrière est exercée par un officier général placé sous l'autorité directe du chef d'état-major général. Il porte le titre de directeur des chemins de fer et des étapes, et réunit dans ses attributions les pouvoirs du directeur général des chemins de fer et ceux des directeurs des étapes d'une armée.

DOCTEUR ET DOCTORESSE.—Deux docteurs se marient ensemble. On n'avait jamais vu cela.

Le marié est M. le docteur Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris; la mariée est Mlle Schultze, docteur en médecine, dont nous avons parlé déjà à l'occasion des brillants examens de doctorat qu'elle a subis dernièrement.

Si ce ménage ne se porte pas bien!

ESPAGNE.—LES TRAITÉS DE COMMERCE.—Le gouvernement vient de nommer une commission chargée d'étudier la question du renouvellement des traités de commerce qui expirent en 1892.

BELGIQUE.—LE FUSIL MAUSER.—La *Meuse*, de Liège, dit que "le fusil à répétition Mauser, transformé en Belgique, a été adopté pour l'armée belge."

Au foyer de la danse, à l'Opéra:

Une danseuse causa avec quelques amis. On admire beaucoup un superbe collier en perles fines qu'elle porte pour la première fois.

—Que d'huîtres il a fallu pour produire tout cela! s'écrie quelqu'un.

—Vous vous trompez, fit-elle; une seule a suffi!

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Louisiana, Gager	parti 19 oct
Steamship El M[illegible], Quick	parti 19 oct
Steamship Chalmette, Percy	parti 22 oct
Steamship New Orleans, Halsey	parti 23 oct

PHILADELPHIE.

Goelette T W Dunn, McFarlane	partie 12 oct

LIVERPOOL.

Steamship Actor, Jones	parti 7 sept
Steamship Counsellor, Long	parti 12 sept
Steamship Australian, Peter	parti 17 sept
Steamship Caribbean, Daniel	parti 17 sept
Steamship Costa Rican, Wallace	parti 22 sept
Steamship Texas, King	parti 26 sept
Steamship Editor, Chandler	parti 7 oct
Steamship Cuban, Lawson	parti 28 sept
Steamship Andean, Wrake	parti 3 oct
Steamship Viceroy	parti 5 oct
Steamship Vesta, Corbishley	parti 9 oct
Steamship Bernard Hall, Alexander	parti 10 oct
Steamship Inventor, Jones	parti 10 oct
Steamship Californian, Pickthall	parti 12 oct
Steamship Professor, Keller	parti 19 oct

LONDRES.

Steamship Angers, Pinkham	parti 9 oct
Steamship Glenfrica	parti 12 oct

MIDDLESBOROUGH.

Steamship Consmara, Johnson	parti 27 sept

ROUEN.

Steamship Norfolk, Weston	parti 14 oct

ST-VINCENT, AP DE VERDE.

Steamship Restormel	parti 13 oct
Steamship Annie	parti 14 oct

TENERIFFE.

Steamship Redrath	parti 12 oct

RIVER PLATTE.

Steamship Nantes, Mancel	parti 3 oct

MONTEVIDEO.

Steamship Cresn	parti 5 sept
Steamship Chilian	parti 28 sept
Steamship Bellenden	parti 28 sept

TALBERE

Steamship Letimbro, DiMarco	parti 28 sept

RIO DE JANEIRO.

Barque Crown Prince, Hansen	partie 1er sept
Barque Prince Arthur, Mersh	partie 13 sept

ROSSO.

Steamship Free Lance	parti 28 sept

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to cultivate their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 25 oct. 1889
—Indications pour la Louisiane: Beau temps, chaud, excepté température stationnaire sur le golfe; vents du sud.

Température du 24 octobre 1889.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.
Entre Camondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	70	[illegible]
Midi	75	[illegible]
3 P. M.	74	[illegible]
6 P. M.	70	[illegible]

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Constatés au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Stephen Lewis à Mlle Alice Jackson.
Geo. Cook à Mlle Millie Cornelius.
Frank F. Halton à Mlle Louise C. Morrison.
Louis C. Gaupp à Mlle Wilhelmina J. Dunne.

Naissances.

Mme Gécimus Marello, un garçon.
Mme Gaston J. Fortier, un garçon.
Mme Richard E. B. Camp, un garçon.
Mme Jos. Cometano, un garçon.
Mme Pierre F. J. Monicosa, une fille.
Mme Dransin Ferrell, une fille.
Mme Theophile Simon, un garçon.
Mme J. Emmanuel Hanna, un garçon.
Mme Joseph Giacomino, une fille.

Décès.

Louise Lagnier, 2 mois, 190 rue North Basin.
Mme Julia O'Donnell Giblin, 36 ans, 73 rue St-Pierre.
Leon Dumont, 3 mois, Alger.
Michelina Liquer, 30 mois, 551 rue Dauphine.
Jules J. Guelier, 14 mois, 416 rue Laurel.
J. D. Lusch, 27 ans, 208 rue Dryades.
Veuve Amenaide Charles, 75 ans, 166 rue St-Bernard.
Mme Elisabeth B. Evans, 27 ans, 30 rue North Broad.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Héritiers d'Emile Bouny à J. L. Knoepfler, trois terrains bornés par les rues Champs-Elysées, Marigny, Claiborne et Robertson, $1,050.

R. Petschow à M. Ryan, deux terrains bornés par les rues Patterson, Valletta, Chestnut et Peter, $1,800.

Third District Building Association à V. J. Botto, trois terrains bornés par les rues Lopez, Esplanade, Rendon, Washington et Grande Route St-Jean, $1,317 98.

People's Homestead Association à J. L. Love, un terrain borné par les rues Cadiz, Valence, Prytanée et Pitt, $3,600.

E. Clark à A. Waters, un terrain borné par les rues Gravier, Galvez, Miro et Perdido, $200.

Mme L. C. Le Breton à Marie A. et Rosa T. Robichaux, trois terrains bornés par les rues Galvez, St-Philippe, Johnson et Dumaine, $2,200.

Cour civile.—Hippolite Larousini contre le Bureau des Assesseurs pour obtenir une réduction.

M. Jos Hintz contre la ville, dans le même but.

Mme A. H. Herchoff et B. Rosenberg contre les assesseurs, dans le même but.

La succession Mme J. Blome est ouverte.

Cour de Circuit.—Antonio Augusti contre Geo. Guinault pour l'empêcher de vendre une propriété pour taxes.

Cour criminelle—John Lee West, détournement—accusation retirée.

Grand jury—Des cinq accusations portées par le Grand Jury trois sont contre M. Hart, dont deux pour mise de faux bons en circulation et une pour détournement.

Les deux autres sont contre Burke ou peut-être son secrétaire.

M. Hart a été mis sous caution de $25,000 signée par le général Behan.

Le jury présentera un autre rapport demain.

Le sucre et les barils à sucre.—On parle de nouveau à la Bourse au Sucre, comme d'une chose probable, de la construction projetée par M. Claus Spreckles, d'une immense raffinerie pouvant produire 1,000,000 de livres par jour et destinée à faire concurrence au *Sugar Trust*.

Elle serait, paraît-il, établi à Alger. A propos de raffinerie, la Raffinerie Louisiana a signé, il y a quelques temps, un contrat avec la "Brooklyn Cooperage Co.", une compagnie pour la fabrication des barils qui s'est engagée à fournir à la raffinerie tous les barils qui lui seront nécessaire, au prix fixé dans le contrat, à la condition que la dite raffinerie fournisse le terrain pour la construction de la fabrique et que les propriétaires de celle-ci pourront aussi livrer leurs produits aux planteurs et autres personnes qui en auront besoin.

Les bâtiments sont déjà presque terminés et aussitôt que les machines seront en place la fabrication commencera. La production pourra s'élever à 4,000 barils par jours.

Cette entreprise est destinée à tuer en ville et peut-être dans tout l'Etat le métier de tonnellier.

Vol.—Un étranger du nom de Wm. O. Bernard, qui venait d'arriver par le train du Texas Pacific et qui ne connaissant pas la ville, s'était aventuré rue Front, a été attaqué aussitôt par trois individus qui l'ont battu et volé. Ils lui ont soustrait $10 et sa montre et ont disparu, le laissant étendu sur le trottoir et sa valise dans le ruisseau.

Incendie.—Le feu a pris hier matin dans l'établissement de M. Louis Schollert, rue Montégut, Nos 34 et 36, et a détruit immeuble et machines, le tout évalué $4,000.

Un double cottage, rue de Chartres a été endommagé pour $100.

Deux accidents sont survenus aux chevaux des compagnies Vigilant No 3 et Louisiana Hose, qui encoignure Dauphine et Kerlerec sont tombés dans une ornière.

Mort.—M. Harry D. Simms, un jeune homme qui s'était rendu dans le voisinage d'Houston, Tex., pour conclure certaine affaire, a été attaqué dans le train qu'il avait pris pour revenir à la Nouvelle-Orléans et blessé d'un coup de couteau au cou. Ramené à Houston, où il était resté quinze jours en traitement, il était revenu depuis peu chez lui, encoignure Sixième et Constance, où il vient de mourir.

M. Simms était âgé de 26 ans. La famille ignore si la mort n'est pas le résultat de la blessure, en tout cas elle ne veut pas faire d'enquête à ce sujet et n'a pas demandé que l'autopsie fut pratiquée. Le défunt ne connaissait pas son assassin et celui-ci jouira certainement de l'impunité.

Association des photographes.—L'Association des photographes a tenu hier soir, chez M. Moses, une réunion présidée par M. H. Blessing et dont le but était d'expulser M. E. Lilienthal de cette société.

Celui-ci, depuis quelques jours, a violé les statuts de l'association en offrant à tout acheteur d'une douzaine de photographies (cabinet size) un portrait au crayon, le tout pour $3.50, faisant ainsi à ses confrères une concurrence dont il perdait le privilège en faisant partie de l'association.

En même temps qu'il annonçait cette réduction au public, il avait envoyé sa démission à M. Williams, secrétaire de l'association, mais les membres de celle-ci ne l'ont pas acceptée, se proposant de l'expulser, ainsi qu'ils ont fait hier soir.

Ils ont en outre décidé de réduire leur prix et d'offrir les mêmes avantages que M. Lilienthal pour $3 25 et de suivre toutes les réductions de prix qu'il pourra faire.

Triste accident.—Mercredi soir, à 10 heures 45, tandis que le steamship *Ohori*, se rendant à la Nouvelle-Orléans, était encore à 64 milles des Jetées, M. George Hoffecker, âgé de 33 ans, habitant rue de Chartres, No 503 1/2, a eu la tête prise dans un engrenage et est mort instantanément. Le corps a été vu par le coroner hier à 2 h. 30.

Blessé.—Le 22 octobre au soir, à 9 heures, plusieurs nègres s'étant pris de querelle sur la plantation Fairfield, paroisse Jefferson, M. Raoul Cucullu s'est approché pour concilier les choses et a reçu à la hanche gauche un coup de poignard qui met sa vie en danger.

Allen, le nègre qui l'a blessé, est en fuite. M. Cucullu est arrivé hier à bord du steamboat *Belle of the Coast* et a été transporté à 12 heures 30 chez lui, rue des Ursulines, No 187.

Le feu.—Hier à midi, des étincelles ont mis le feu au toit d'un immeuble situé encoignure Clinton et Douxième, lequel a été endommagé pour $10.

—Hier soir à 9 heures 20, le feu a pris dans un tas de chiffons au No 21 de la rue Dumaine, entre Chartres et Decatur, où se trouve un magasin de seconde main tenu par Maria Monalia; celle-ci s'est brûlée aux mains en voulant éteindre le feu et l'ambulance a été appelée. Les dommages n'ont pas dépassé $25.

Paragraphes.—Le bateau-ferry qui doit remplacer le petit bateau qui fait le service entre l'avenue Louisiane et le canal Harvey est terminé et a été lancé. Il mesure 90 pieds de long et a reçu le nom de "Belle of Jefferson."

—Pas de nomination jusqu'ici dans le département du nouveau collecteur, [illegible] les bureaux du Collecteur.

—*L'élévateur de la rue Decatur, à la Douane, a commencé à fonctionner hier matin. Celui de la rue Peters sera terminé lundi.*

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le journal Figaro.

Paris, 24 octobre.—Le journal *Figaro* publie un rapport relatif à l'entrevue qui, allègue-t-on, a eu lieu entre l'empereur d'Autriche et le prince de Lichtenstein.

Au cours de la dite entrevue, l'empereur aurait dit que, le parti boulangiste ayant été battu en France, l'Autriche n'a plus de raison pour faire de l'opposition à ce pays.

Le prince a alors rappelé à l'Empereur l'alliance qui existe entre l'Autriche et l'Italie.

L'Empereur a répondu que cette alliance n'est que temporaire, mais que l'avenir réserve bien des surprises.

La Porte et la Triple Alliance.

Paris, 24 octobre—Le *Pesther Lloyd* dit que dans une récente entrevue avec le professeur Vamburg le sultan de Turquie a déclaré positivement que la Porte ne se joindrait pas à la triple alliance. La Turquie, a-t-il ajouté, désire maintenir une attitude neutre et conserver ses relations amicales, autant que possible avec toutes les puissances.

Il considère que la prochaine visite de l'empereur Guillaume à Constantinople est un événement important et heureux en même temps. Le Sultan a terminé en disant qu'il était fortement opposé à aucune autonomie en Arménie, parce que les deux tiers des indigènes étaient Mahométans, et qu'il serait injuste de les méconnaître pour satisfaire les résidents chrétiens. Le professeur Vamburg décrit le Sultan comme un monarque consciencieux et impartial.

Vins Chambres françaises.

Paris, 24 octobre.—Les Chambres s'assembleront le 12 novembre.

Rentes françaises.

Paris, 24 octobre.—Le trois pour cent. est coté à 87 francs 52 1/2 centimes.

L'entrevue de Bismarck avec le Czar.

Berlin, 24 octobre—Le correspondant de la *Gazette de Cologne* à St-Pétersbourg est informé de source officielle que dans l'entrevue entre le Czar et le prince Bismarck ce dernier n'a fait qu'essayer de dissiper les vues erronées du monarque relativement à la triple alliance et de lui faire comprendre que le but de la dite Alliance était le maintien de la paix.

Le *Fremdenblatt*, de Vienne, croyant à la réussite du prince Bismarck à cet effet, exprime l'espoir que ce résultat aura une grande influence sur les divers partis politiques de la Russie.

Le Reichstag.

Berlin, 24 octobre—au Reichstag aujourd'hui, Herr Von Levetzow a été réélu président et MM. Buhl et Bombes vice-présidents.

Le comte Dillon.

Berlin, 24 octobre—La police a donné avis au comte Dillon d'avoir à quitter Dieusse sous peine d'arrestation et d'expulsion.

Mariage de l'archiduc Léopold.

Vienne, 24 octobre.—La célébration du mariage de l'archiduc Léopold et de la princesse Blanche, de Castille, a eu lieu aujourd'hui.

Commission Parnell.

Londres, 24 octobre—La Commission Parnell a repris aujourd'hui ses sessions.

M. Joseph Bigger, membre du Parlement pour West Cavan, qui a paru comme son propre avocat, a prononcé un discours devant la commission. M. Davitt haranguera celle-ci lorsque M. Bigger aura terminé sa plaidoirie, et après lui viendra le tour de l'avocat du *London Times*.

A la fin de l'allocution de M. Bigger, M. Davitt a harangué la commission.

Il a lu son discours. Il a dit qu'en haranguant la Commission, il agissait contre l'opinion du peuple irlandais qui a endossé le retrait de M. Parnell et de ses collègues de présent procès. Il a été obligé, a-t-il ajouté, de prendre cette attitude, à cause de deux principes importants de sa vie—sa fidélité religieuse à la vérité et à la justice et la défense du caractère et de la cause du peuple irlandais.

M. Davitt a déclaré que, quoiqu'il ne soit plus un fénien, si la situation de l'Irlande était la même qu'elle l'était il y a vingt-cinq ans, il redeviendrait un fénien. Quelques-uns des objectifs des féniens, a-t-il dit, ont été déjà atteints.

La Ligue Agraire, basée sur le même esprit patriotique, est en voie de faire disparaître les obstacles qui empêchaient la Grande-Bretagne de faire justice à l'Irlande.

Le jour approche rapidement où le Château Dublin se soumettra pacifiquement aux destinées de l'église irlandaise.

Les steamers Augusta-Victoria et Saale.

Londres, 24 octobre.—Le steamer *Augusta-Victoria*, parti de N. Y., pour Hambourg, a passé cette après-midi les îles Sicily.

Le steamer *Saale*, parti de N. Y., pour Brême, a passé aussi ce matin les îles Lizard.

M. Bradlaugh.

Londres, 24 octobre—M. Bradlaugh, qui est atteint d'une congestion des poumons, est un peu mieux aujourd'hui, sans cependant être hors de danger.

Le steamer Cephalonia

Londres, 24 octobre.—Le steamer *Cephalonia*, de la ligne Cunard, parti de Liverpool aujourd'hui pour Boston, a été obligé de relâcher à Holyhead, à cause de l'explosion d'une bouilloire.

Le second ingénieur et quatre chauffeurs ont été grièvement blessés. Le steamer retournera à Liverpool pour subir certaines réparations.

Le steamer City of Rome.

Southampton, 24 octobre.—Le steamer *City of Rome*, parti de New York pour Liverpool, a passé Browhead ce matin.

Le gouvernement russe.

St-Pétersbourg, 24 octobre—Le gouvernement établit des stations télégraphiques à Jeolotan, Sarajazi et Tachtabazar, entre Merv et Pendjeh.

Le Roi Otto de Bavière.

Munich, 24 octobre.—L'état du roi Otto de Bavière est critique. Il est inconscient et ses médecins ne peuvent lui administrer de la nourriture qu'à des intervalles irréguliers.

Grève générale.

Bruxelles, 24 octobre—On craint que les mineurs n'inaugurent, lundi, une grève générale.

Craintes de grève.

Bruxelles, 24 octobre—On craint une grève générale de mineurs lundi prochain dans toute la Belgique.

Le steamer Canopus.

Québec, 24 octobre—Le steamer anglais *Canopus* qui, disait-on, était échoué à St-Valérie, a été remis à flot hier, et a été remorqué aujourd'hui dans le port.

L'Hon. M. Mercier.

Québec, 24 octobre—L'Hon. M. Mercier, premier ministre de Québec, a été invité à assister au centenaire du catholicisme en Amérique, qui sera célébré à Baltimore le 10 du mois prochain. Il est le seul invité et a accepté l'invitation. Il prononcera un discours en anglais devant la convention.

Le premier ministre partira de Montréal le 8 novembre; il fera le voyage avec le cardinal Taschereau et deux archevêques.

M. Bender.

Québec, 24 octobre.—Un cablegramme a été reçu de M. Bender, de cette ville, qui se trouve actuellement à Londres. Il dit avoir réussi à former un syndicat de banquiers anglais pour construire un pont sur la rivière St-Laurent, à la hauteur de Québec, et un chemin de fer sur la rive nord de Québec presqu'en détroit de Belle Isle.

Le comte Okuma.

Yokohama, 24 octobre — Le comte Okuma, ministre des affaires étrangères, sur lequel a été faite une tentative de meurtre, a reçu une blessure plus grave qu'on ne l'avait supposé. L'amputation est devenue nécessaire.

Triste accident.

Springfield, Mass., 24 octobre.—Un nommé Theo. Hirsch, dans un moment de folie, a tué sa femme et ses deux enfants. Il a été conduit en prison sous bonne garde.

Arrestation de Wm. A. Haynes.

St-Paul, Minn., 24 octobre—Wm. A. Haynes, agent de "Minneapolis Fire Insurance Company" à Crookston, accusé d'avoir détourné la somme de quatre mille piastres, vient d'être arrêté à Leonance, Kans., et sera reconduit en cet Etat dans quelques jours.

WASHINGTON.

L'affaire du consul Lewis.

Washington 24 octobre—M. Walker Blaine, solliciteur de Réclamations, a commencé aujourd'hui son enquête relative à l'affaire de M. Wm T. Reed Lewis, consul des Etats-Unis au Maroc. Il a eu une longue entrevue avec Ramon Ancona, ex-interprète du consulat américain. Parmi les accusations formulées par celui-ci contre le consul, il en est une qui déclare que pour payer les émoluments du dit Ancona, M. Lewis lui a remis des certificats de protection en blanc et lui a dit de les vendre et d'en empocher le produit.

Le trésorier Huston.

Washington, 24 octobre—Le trésorier Huston est parti pour l'Indiana. Il sera absent plusieurs jours.

Souscriptions en faveur du World's Fair.

New York, 24 octobre.—A peine la liste de souscriptions en faveur du *World's Fair* était-elle ouverte aujourd'hui, aux bureaux de Drexel Morgan & Cie., que trois souscriptions considérables étaient enregistrées. Ce sont celles de Cornelius Vanderbilt, pour la somme de cent mille piastres (souscription personnelle); du *New York Central and Hudson River Railroad Company*, pour le même montant, et celle du *Wagner Palace Car Company*, pour la somme de cinquante mille piastres.

Le journal Herald.

New-York, 24 octobre—Une dépêche spéciale de Kingston, Ont., au journal *Herald* annonce:

"Le steamer *Quinte* a brûlé ce soir près de Deseronto jusqu'à sa ligne de flottaison. Cinq personnes ont, dit-on, péri et peut-être même un plus grand nombre.

"Ce qui suit est la liste des morts: Le Capt. Christie, Mme Christie, femme de celui-ci; Cyrus Christie, fils du capitaine et une femme de chambre dont le nom n'est pas donné."

Incendie d'une manufacture.

New York, 24 octobre.—Un incendie a détruit la manufacture Dryden & Palmer, située No 111 rue Troisième, à Brooklyn.

La perte évaluée à $30,000 est couverte par une assurance.

Incendie de prairies.

Chicago, 24 octobre—Une dépêche de Fergus Falls, River, annonce: Des incendies sérieux de prairies ont éclaté dans le voisinage de Motions, Comté Douglas; les fermes d'un grand nombre de colons ont été détruites. Plusieurs de ceux-ci ont perdu leur foin et leurs maisons.

Watertown, N. Y., 24 octobre—Le village de Felt Mills, sur la rivière Black, situé à environ neuf milles de cette ville, a été en partie détruit hier soir par un incendie.

Meurtre et suicide.

Watertown, 24 octobre—Louis Kellerman, qui a blessé sérieusement sa femme hier, d'un coup de pistolet, s'est fait sauter la tête immédiatement après. Les médecins, après avoir examiné minutieusement la blessure de Mme Kellerman, déclarent qu'elle ne peut y survivre.

Le sénateur Vest.

St-Louis, 24 octobre—Le sénateur des Etats-Unis, M. Vest, est arrivé hier soir en cette ville. Il est en bonne santé. Il a eu une forte attaque de névralgie, qu'il a contractée en prononçant des discours en plein air sur les réformes du tarif. Le sénateur Vest partira pour Washington, dans une dizaine de jours.

Nomination.

Minneapolis, Minn., 24 octobre—Le juge F. G. Gresham, frère du juge W. Q. Gresham, est nommé maître de poste à St-Pierre.

Arrivée de M. Eiffel fils, à Cincinnati.

Cincinnati, Ohio, 24 octobre—M. Edouard Eiffel, fils du constructeur de la Tour Eiffel à l'Exposition de Paris, accompagné de M. Albert Gro (?), ingénieur civil français de haute distinction, est arrivé ici ce soir en route pour la Nouvelle-Orléans.

Tous deux font le tour des Etats-Unis afin d'étudier et d'examiner la construction des ponts en fer. M. Eiffel fils dit que son père a inventé un pont en fer portatif destiné à l'armée qui peut être franchi par l'artillerie la plus lourde et cela, sans aucun danger.

Accident de chemin de fer.

Houston, Texas, 24 octobre.—Un train de fret a déraillé hier sur le Houston and Central R. R., à environ 40 milles de cette ville. Le conducteur a été tué et le serre-frein Cameron a été blessé grièvement.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la [illegible]
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N R R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Dubigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Lafayette et White.
413 Remparts et Bagatelle.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
613 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
612 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Quartier des Etats-Unis.
616 [illegible] et Dauphine.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex...7:00 am	No 4 Fast Mail...7:00 am
No 5 Coast.....9:00 am	No 6 Coast.....[illegible]
No 1 Fast Mail..7:30 pm	No 2 Lim. Ex...[illegible]
No 7, Exa. di. manche.......8:45 pm	No 8, Exa. di. manche.......7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen......[illegible]
No 3 Chic.and M. & Lim....7:00 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex...[illegible]

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.	Départ.
No 52 California Express.....7:00 pm	No 51 California Express.....[illegible]
No 54 R. R. Local......10:20 am	No 53 R. R. Local.....[illegible]

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 Limited..11:00 am	No 2 Limited....[illegible]
No 3 Fast line..6:30 am	No 6 Fastline..7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

Arrivée.	Départ.
No 1......[illegible]	No 2......[illegible]
No 3......[illegible]	No 4......[illegible]
No 5......[illegible]	No 6......[illegible]

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

Arrivée.	Départ.
No 19 Califor...8:45 pm	No 20 Califor...11:10 am
No 17 Local....[illegible]	No 18 Local....7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD

Tous les jours excepté le dimanche....[illegible] 4:00 p.m...4:30 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache. [illegible]
Dimanche seulement—[illegible]	[illegible]

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS COVINGTON
Le dimanche.

Arrivée......7:00 pm | Départ......7:30 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée......[illegible] | Départ......[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 25 OCTOBRE 1889.

Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 p m
Pointe Houmas—MARY E. COMEAUX, à 11 a m
Bay de Sœurs—ALVIN, à 11 a m
Bayou Teche—E. W. COLE, à 5 p m

SAMEDI, 26 OCTOBRE 1889.

St-Louis—CITY OF ST LOUIS, à 5 p m
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 p m
Ouachita River—JOSIE W., à 5 p m
Rivière Rouge—GARLAND, à 5 p m
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 m
Grand Lake—T. P. LEATHERS, à 5 p m

Fleuve et rivières.

Memphis, 24 oct.—Le fleuve baisse. Temps clair.

Cairo, 24 octobre—Le fleuve a 2 pieds 6 pouces et baisse. Temps clair et frais. Arrivés, R M Horie de la Nlle-Orléans à 6 p m; New South de St-Louis à 1 a m; Cherokee de Memphis à 8 a m. Départs, New South pour St-Louis à 3 a m; Cheqamee pour St-Louis à [illegible]

Cairo, 24 oct. soir—Le fleuve a 2 pieds à pouces et monte. Temps clair et frais.

Louisville, 24 oct—La rivière baisse—3 pieds 5 pouces aux chutes, 4 pieds 11 pouces dans le canal. Temps couvert.

Louisville, 24 oct. soir — La rivière baisse—3 pieds 3 pouces aux chutes; 4 pieds 11 dans le canal. Temps partiellement couvert et frais.

Evansville, 24 octobre—La rivière a 4 pieds 2 pouces et monte. Temps couvert.

Cincinnati, 24 octobre—La rivière a 5 pieds 6 pouces et monte. Temps clair; thermomètre 56.

Le soir—La rivière a 5 pieds 2 pouces et baisse. Temps clair.

Ports.

Port Eads, 24 octobre, 6 p m.—Vent du nord-est. Arrivés, à 6 p m, steamship anglais Scholar, capitaine Ashead, de Liverpool, via Lisbonne et Pernambuco; steamship anglais Kate Fawcett, de Rio de Janeiro, sur lest; steamship anglais Commonwealth, capitaine Johnson, de Middlesborough, via Madeira; steamship italien 3 Ciceri, capitaine DeLeon, de Truxillo; à 1:40 p m, steamship anglais Tucson, capitaine King, de Liverpool.

Départs, steamships El Paso pour New-York; Bridgewater pour Helsa, Bond; Foxhall pour Port Limon; Schohallion pour Liverpool, via Norfolk; barques Tomas Figueras pour Barcelone et Marco Polo pour Galveston.

Marchés.

Paris, 24 octobre—Rentes 3 pour cent 87 francs 52 1/2c.

Londres, 24 oct., 4 p m—Consols à [illegible] 97 1/16 au comptant et 97 1/8 à terme.

Havane, 24 oct.—Or espagnol 241 à 241 1/2. Change stable. Sucre calme.

Liverpool, 24 octobre—Coton—Stable avec une bonne demande.

Ventes 12,000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation; [illegible] coton américain.

New-York, 24 octobre—Coton calme. Middling Uplands 10 1/2; Middling Orleans 10 3/4.

Ventes 166 balles.

Futurs stables à l'ouverture. Ventes 7,700 balles.

Livraisons en octobre 10.52, novembre 9.90, décembre 9.97, janvier 9.99, février 10.00, mars 10.08, avril 10.12, mai 10.15, juin 10.20, juillet 9.94, août 10.25.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 24 OCTOBRE 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Finsbury, McDonald, Liverpool via Newport News.
Steamship (ang) Ocean King, Gould, Londres via Brême.
Steamship (ang) Waldensean, Whyte, Havre.
Steamship (ang) Yucatan, Fish, Liverpool.

ARRIVÉS.

Steamship (esp) Federico, Gerriez, Liverpool, via Cadix et les ports cubains, [illegible]
Steamship (esp) Miguel M Pinillos, Abrisqueta, Barcelone, via les ports cubains, [illegible] rapporté à la Quarantaine.
Steamship (ang) Belbaria, Aagaard, Rio de Janeiro, [illegible] rapporté à la Quarantaine.
Steamship (ang) Commonwealth, Johnson, Middlesboro, via Madeira.
Steamship (ital) 3 Ciceri, DeLeon, Truxillo.
Steamship (ang) Tucson, King, Liverpool.

A LA QUARANTAINE.

Steamship (ang) Scholar, Ashead, Liverpool, via Lisbon et Pernambuco.
Steamship (ang) Kate Fawcett, ——, Rio de Janeiro, sur lest.

BATEAUX A VAPEUR.

Joe Webre, Hotard, Bayou Lafourche.
Laura Lee, Leathers, Vicksburg.
Louise, Fort Vincent.
Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.
A Lambert, Coffman, Point Comfort, avec 3 barges.
Goelette F M Figgo, ——, Covington.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL, VIA NEWPORT NEWS—par steamship Finsbury—5427 balles coton.
BRÊME — par steamship Ocean King—6735 balles coton 44 bouts toiles 1300 douves....
Pour Londres—34,006 boisseaux maïs en grenier.
HAVRE—par steamship Waldensean—4150 balles coton 4450 sacs farine graine coton 30, 619 11/56 boisseaux maïs en grenier.
LIVERPOOL—par steamship Yucatan—6163 balles coton 20,000 boisseaux maïs en grenier et cargaison en transit.

IMPORTATIONS.

TRUXILLO, ETC.—par steamship 3 Ciceri—12,000 régimes figues bananes 140,000 cocos 5000 bananes sud, [illegible] 1 baille [illegible]

Arrivages de produits.

BAYOU BARATARIA—par steamer [illegible]—[illegible] sacs riz brut et fret assorti.
VICKSBURG—par steamer Laura Lee—1532 balles coton 3272 sacs graine coton 500 sacs [illegible] et fret assorti.
FORT VINCENT—par steamer Louise—[illegible] balles coton.
BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—15 boucauts sucre 1248 barils sucre [illegible] barils mélasse 1025 sacs riz brut 27 sacs coton en graine et fret assorti.
POINT COMFORT—par steamer Arthur Lambert et barges—39,760 sacs graine coton.
COVINGTON—par goelette F M Figgo 110 balles coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—279 sacs riz brut et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—1075 balles coton. 11 sacs coton en graine 5 wagons graine coton 134 barils sucre 24 barils sirop 53 barils mélasse 254 barils riz 5 demi-barils riz 41 barils riz 2300 sacs riz brut et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—[illegible] balles coton 9 wagons graine coton 151 barils sucre 40 barils sirop 397 sacs riz brut et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—[illegible] balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—2700 balles coton 8 wagons farine graine coton 5 wagons graine coton 260 sacs farine graine coton 2 wagons graine coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—[illegible] balles coton et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—[illegible] balles coton et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

[illegible]

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 5 juin 1889.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout [illegible] pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 5 juin 1889. Le seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une créance contre R. D. LeBlanc, évalué de $50,000 [illegible] de N. S. Williams, pour laquelle à la Cour de District [illegible] et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires sont maintenant liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency

[illegible — liste de noms des créanciers]

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Avinene, femme de Michael Hoffner, No 27,727, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J, pour le demandeur; Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts médicaux dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons verbalement données,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinene la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Hoffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne, [illegible]

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 10 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
20 oct—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 27me jour de septembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Nellie Villere—No 27,779—Division C.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. P. E. Theard & Fils pour le poursuite et E. R. Roberts, Esq. pour la défense; et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, la cour, considérant que les témoignages ont pleinement établi que la défenderesse devrait être interdite;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant la dite défenderesse, Nellie Villere, incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété ou de contracter aucun acte valide qui pourrait être contracté par une personne saine d'esprit; et que, en conséquence, elle soit et est par le présent interdite à toutes fins et objets.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que les honoraires du docteur P. E. Archinard, médecin expert, soient fixés à vingt-cinq dollars, et que les honoraires de E. R. Roberts, Esq., avocat pour la défenderesse, soient fixés à trente dollars, et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous frais soient payés par la défenderesse.

Jugement rendu le 27 septembre 1889.
Jugement signé le 2 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3ème jour du mois d'octobre en l'année de Notre Seigneur mil huit-cent quatre-vingt-neuf.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
15oct—18 20 24

AVIS AUX CREANCIERS

Jacob Schneiderer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,907—Division E.—Avis est par la présente donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Peter Johnson, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LEHMANN,
Greffier.
25 oct—28 31—nov 3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,066—Division E.—Mike Fritz vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Mike Fritz soit, et est, par le présent, acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau No 1152 rue des Magasins, en cette ville, le MARDI, 5ème jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de opiner sur toutes matières qui pourront leur être soumises et spécialement pour considérer l'application du dit pétitionnaire d'être déchargé de ses dettes et passif; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que R. J. Maral, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
12oct—21 au 5nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,907—Division E—Jacob Schneiderer vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens faite par Jacob Schneiderer au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et la réunion sollicitée soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, et que R J. Maral, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lun, 16 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—[illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS.

73......CHARTRES......73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 23,260 et 23,301—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Alphonse Philips, comme notaire public et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue Jackson, la même profondeur sur la ligne de côté la divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces sur la ligne du fond, aussi un lot de terre dans le même îlet, désigné par le No Vingt-deux, mesurant vingt pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, et vingt-sept pieds dix pouces et six lignes de sa ligne de fond.

2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et dix huit de l'îlet cinquante-cinq, borné par les rues Pitt, Prytanée, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après un plan lithographié déposé au bureau de Maxime, notaire public. Les dits lots Nos un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et le lot dix-huit est contigu dans le fond, mesurant trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Aussi, une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Toledano, St-Denis, St Patrick et Harmonie, mesurant chacun trente pieds rue Harmonie sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acq. L. 92—fol. 524.

4° Aussi, le lot huit, dans l'îlet sans quatre-vingt douze, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Louis sur cent deux pieds de profondeur. Acq. 121—fol 536.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1.8,15,22 29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Eleber, Ant; Mme S. E. Ashton faite partie plaignante versus Mme C. Mouse et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,536—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Kenner à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourgogne, mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds plus ou moins, et à la mesure américaine trente et un pieds sept pouces et cinq lignes de face rue Bienville sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur. (L'acte passé pardevant Chas Reilly, notaire, le 9 avril 1881 de Geo. Graver et son épouse Mary alias Bridget Murphy à A. Kenner, enregistré dans le livre 114, folio 313.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. Kenner.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 sept—23 30—oct 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de terres améliorées sur le Chemin de Gentilly, à environ [illegible] milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries ou pâturages, etc.

—Dans l'affaire de—

Veuve A. C. H. de Marmion vs Henry Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,736—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, à peu près deux et un quart lieues de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, faisant une partie de la plantation anciennement appartenant à J. Bernadeau et désignée par le numéro 49 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 mars 1859 et déposé pour référence à l'étude de S. Bouny, notaire, une copie duquel est déposé au bureau du shérif, et mesurant conformément au dit plan, un arpent de face au Chemin Gentilly ou Bayou Gentilly, sur une profondeur de vingt et deux tiers d'arpents, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly ou du côté gauche du lac, dans le fond du troisième district de cette ville, mesurant, conformément au dit plan ci-dessus décrit, plus ou moins, à peu près quatorze arpents et soixante deux pieds de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière d'à peu près trente arpents en cinq mille quatre cent dix-huit pieds et à peu près sur la ligne du haut du dit morceau de terre vers la ville de la Nouvelle Orléans, à peu près vingt et un arpents ou trois mille huit cent quatre vingt deux pieds à peu près sur la ligne du bas du dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les numéros cent soixante-dix neuf, cent quatre-vingt, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt treize, cent quatre vingt quinze cent quatre vingt dix-sept, cent quatre-vingt dix-neuf, deux cent un, deux cent trois, deux cent cinq, chacun mesurant à peu près un arpent de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly sur une profondeur variant comme indiqué par le dit plan.

3° Un autre morceau de terrain situé à la droite du chemin de Gentilly, ou du côté de la ville, à l'arrière du Troisième District de cette ville, mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné environ quatre arpents, soixante-deux pieds de façade sur le Chemin de Gentilly sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, d'environ dix arpents ou dix-sept cent quatre-vingt-cinq pieds ou à peu près, sur la limite supérieure du dit morceau de terre du côté de la ville de la Nouvelle Orléans, et environ dix huit arpents ou trois mille trois cent dix-huit pieds et à peu près sur la limite inférieure du dit morceau de terre, lequel morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze terrains désignés par les Nos cent quatre-vingt, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-huit, deux, deux cent quatre, deux cent six, deux cent huit, deux cent dix, deux cent douze et deux cent quatorze, chacun mesurant environ un arpent de façade sur le chemin de Gentilly, sur une profondeur variant comme il est indiqué sur le dit plan. Les améliorations sur ce morceau de terre consistent en une bâtisse en bois ayant deux chambres, mesurant chacune dix huit pieds sur seize, et un hangar devant de dix pieds sur trente; une écurie ouverte, en bois, de vingt pieds sur quarante; un poulailler et un parc d'une profondeur de seize pieds; la façade et environ un tiers de la profondeur de chaque côté, sont entourés d'une barrière en fil de fer. Le tout d'après un plan déposé au bureau du shérif et maintenant exhibé à la Bourse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—nov5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Paquereau vs Sidney Partridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,034—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lyon, Laurel, Bordeaux et Annonciation (anciennement Jersey) désignée par la lettre "E" et mesurant quarante pieds de face à la rue Lyon (commençant à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Lyon et Laurel) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—5 12 16nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Henriette Levi, femme de A. Levy, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,411.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, et désigné par la lettre B, sur un plan du voyer fait par Thompson, député voyer de ville, le 10 mai 1858 déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville. Lequel lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Acquis par feu Abraham Levi du plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—25—2 9 16 23 26 oct

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à [illegible] double répétition, [illegible]

Accords et réparations de pianos une spécialité.
[illegible]

BUREAU

L'Abeille de [illegible]

Bureaux : [illegible]

Entered at the [illegible]
as Second Class [illegible]

NOUVE[LLE-ORLÉANS]
SAMEDI, [illegible]

PRIX DE [illegible]

ÉDITION [illegible]

[illegible]

La Compag[nie] du Missis[sippi]... [illegible]

Il paraît que St [illegible] à-fait de l'avis de [illegible] poka, [illegible] nouveau port aux les plages du T[illegible] les arguments [illegible] malencontreuse met à la tête d' dont le but est [illegible] direct entre son [illegible] par la voie du l'ouest, à l'est et l'aide de navires naviguer, avec fleuve et l'océan, les côtes de l'[illegible] Mexique, de l'[illegible] Brésil; puis, en de Nicaragua—qu un projet [illegible] comme une [illegible] rait toute la côte rique du Centre Valparaiso.

L'idée est très chemin. Contre, St des ambitions [illegible] poser, [illegible] tes les Amériques, primauté qui ne [illegible] dans l'[illegible] impossible de ne [illegible]

C'est bien là [illegible] populeuse contrée la production [illegible] rière des pays qu' sissippi et le Mi[illegible] la-Orléans est le [illegible] verser les produits du grand cours d' génier à créer faciles, à droite ou aira pas à détrôner les, à leur enlever [illegible] leur donne leur [illegible] [illegible]

[illegible]